

## Variante 5 : Bâtiment coopérative du blé

### AVANTAGES

- Surface de base, annoncée par le groupe minoritaire, comme étant de l'ordre de 800 m<sup>2</sup> ;
- Stationnement possible en contrebas de la route départementale.

### INCONVÉNIENTS

- Bâtiment situé à l'extérieur du village sur la route départementale conduisant à Villelaure et en contrebas de la voie conduisant à Cadenet/Lourmarin, à proximité d'un carrefour ;
- Prix initialement envisagé par le propriétaire : 300 K€ ;
- Aujourd'hui, un compromis est en cours sur la base de 400 K€, donc un prix d'achat déjà élevé, auxquels il faudrait ajouter le coût de travaux (désamiantage, démontages, isolation, aménagements...) très importants pour obtenir, à l'intérieur, des salles aux normes et fonctionnelles. Ce qui conduirait à un coût global (pour un bâtiment ancien et, extérieurement à l'esthétique limitée, implanté en limite de chaussée), voisin d'un équipement neuf ;
- Dans une période orientée vers la réduction des déplacements en voiture, l'implantation d'une salle polyvalente et d'une salle de cinéma à la périphérie du village ne nous paraît pas souhaitable ;
- Sa situation en bordure immédiate d'une voie départementale ne garantit pas une sécurité optimale. De plus, pour les piétons, l'accès, soit vers, soit en provenance du centre du village, n'est ni aisé ni sécurisé avec des passages très délicats (enfants, personnes âgées et PMR) ;

- Sinon, il est nécessaire d'emprunter un chemin conduisant au boulevard du Sud pour réduire les risques ;
- Si le parking du silo en contrebas de la route était utilisé, il serait nécessaire de créer un accès (mais quid des PMR ?), toutefois, demeurerait l'absence de sécurisation inhérente à la traversée de la départementale ;
- Sur un autre plan, il ne serait pas très judicieux que les spectateurs en provenance des communes avoisinantes (46 % des spectateurs) abandonnent leur véhicule le temps d'une séance pour le reprendre et regagner leur domicile sans s'être attardés dans notre village. La vie du village et le commerce local ne bénéficieraient pas de ce potentiel ;
- L'implantation envisagée sur l'emplacement de l'actuel parking de l'Étang doit, au contraire, favoriser l'accès de ces lieux pour les enfants, personnes âgées (certaines désirant, de plus, effectuer un achat immobilier sur le futur site Pourrières afin d'être à proximité de ces pôles d'activités), PMR...

Bâtiment implanté route de Villelaure





Bâtiment vu de la route de Lourmarin/Cadenet, avec le village dans le fond



Bâtiment et silos



Autre vue du bâtiment (de la route de Lourmarin/Cadenet)